

BOUCHER : INFORMATION SUR LE LABEL (FHVV)

ADHESION À L'ASSOCIATION POUR LE LABEL « FLEUR D'HÉRENS, VIANDE DU VALAIS » (FHVV)

A) Buts de l'association

- Promouvoir la viande fraîche de haute qualité
- Créer une valeur ajoutée
- Entretien du paysage valaisan
- Améliorer la collaboration entre les différentes familles du label « fleur d'hérens, viande du valais » (éleveurs, bouchers, restaurateurs)
- Adhérer à la marque VALAIS

B) Qualité de la viande

L'association FHVV veut mettre sur le marché de la viande de qualité. Dès lors, les principales exigences sont les suivantes:

- La carcasse doit être taxée et classifiée selon la méthode CH-TAX par un des vétérinaires ou une personne responsable nommée par l'association.
- Age (vache) : Animaux jusqu'à 60 mois.
- Catégorie : veau (KV), génisse (RG), bœuf (OB), jeune vache (RV), vache (VK)
- Pâturage : au minimum 80 jours de pâturage sur des surfaces herbagères déclarées par l'exploitant dans les zones de montagne II, III, IV ou dans la zone d'estivage (alpage)
- Taxation de carcasse : minimum T2 (www.proviande.ch)

C) Prix

Catégorie de bétail	Prix net payé par les bouchers (CHF)
Veaux (KV), <14mois	Prix hebdo. Proviande + 0.95/kg PM
Jeune bétail: -génisses (>14mois, JB, RG) -bœufs (OB, JB)	Prix hebdo. Proviande + 0.95/kg PM
Jeunes Vaches (RV)	Prix hebdo. Proviande + 0.95/kg PM
Vaches jusqu'à 60 mois	Prix hebdo. Proviande + 0.95/kg PM

Remarque : Il n'existe pas de garantie d'être fourni.

D) Exigences à remplir pour devenir membre FHVV

- Boucherie située dans le canton du Valais
- Achat des bovins directement chez l'éleveur de l'association
- Abattage dans un abattoir agréé du Valais
- Vente à sa propre boucherie ou aux restaurateurs de l'association

E) Devenir membre FHVV

1. Remplir les conditions préalables sous D
2. Remplir le bulletin d'adhésion, le signer et le renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Service cantonal de l'agriculture
Office de consultation et d'économie animale
Label « fleur d'hérens, viande du valais » (FHVV)
Case postale 437
1951 Sion

3. Payer la cotisation d'entrée de CHF 50.-, qui vaut acceptation des statuts et du cahier des charges du FHVV.

BOUCHER : DEROULEMENT

ACHETER UN ANIMAL AU LABEL (FHVV)

1. Condition requise

- a. Le boucher est membre de l'association FHVV

2. Liste d'offre du coordinateur

- a. Chaque boucher donne son adresse e-mail ou numéro de Fax au coordinateur.
- b. La liste des animaux annoncés au coordinateur est envoyée à tous les bouchers de l'association FHVV par fax ou par e-mail.

3. Délai de 15 jours

- a. L'éleveur doit attendre au maximum 15 jours pour une réponse. Pendant ce délai l'animal ne peut pas être vendu ou abattu. Il reste à disposition.
- b. Le boucher dispose au maximum de 15 jours (2 semaines) pour décider de l'achat
- c. Pendant ces 15 jours l'animal est attribué au premier boucher qui s'annonce.

4. L'animal est pris en charge

- a. Le boucher informe l'exploitant et le coordinateur
 - L'animal est sorti de la liste.
 - Le transport et l'abattage font l'objet d'un arrangement entre l'éleveur et le boucher.
 - La carcasse doit être taxée par un vétérinaire nommé à cet effet ou une autre personne mentionné par l'association

5. Prix et contribution à l'association

- a. Le boucher paie l'éleveur sur la base de la taxation CH-TAX selon les prix hebdomadaires en vigueur plus 95 cts par kg PM (+ 1fr - 5cts de contribution à l'association).
- b. Le boucher paie à la Filière une contribution de 10 cts. (soit 5 cts. pour la sienne et 5 cts. pour celle de l'éleveur).

6. L'animal n'est pas pris en charge

- a. Si après 2 semaines (15 jours) l'animal n'est pas acheté par un boucher de l'association.
 - L'animal est sorti de la liste et l'éleveur peut en disposer librement.

BOUCHER: BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE LABEL « FLEUR D'HÉRENS, VIANDE DU VALAIS » (FHVV)

Boucherie

Nom de la Boucherie:.....

Nom : Prénom :.....

Adresse :

NPA - Localité :

N° Téléphone : N° Portable :.....

Adresse e-mail : N°Fax :.....

Communication : J'aimerais recevoir la liste d'offre en annexe par e-mail

J'aimerais recevoir la liste d'offre en annexe par Fax

J'achète les animaux pour l'association directement chez les éleveurs et je les achemine dans l'abattoir mentionné ci-dessous.

Abattoir

Nom de l'abattoir:

Adresse :

Responsable :

N° BDTA :
(199199.2)

L'abattoir est contrôlé par : Vétérinaire : Nom: Prénom :.....

Par sa signature, le soussigné atteste :
✓ De la conformité des données ci-dessus.
✓ Avoir pris connaissance et accepté les statuts et le cahier des charges du label « fleur d'hérens, viande du valais »
✓ Avoir payé la cotisation d'entée

Lieu : date :.....

Signature :
.....

A retourner : Service de l'agriculture
Office de consultation et d'économie animale
Label « fleur d'hérens, viande du valais »
CP 437, 1951 Sion